



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Trente-septième session

Colombo (Sri Lanka)

31 janvier-2 février 2024 et 19-22 février 2024

Rapport de la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:

Secrétariat de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique

APRC@fao.org

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

Résumé

1. La Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique (la Commission) s'est réunie pour la première fois en 1956. Elle est responsable de la gestion de l'Accord sur la protection des végétaux pour la région de l'Asie et du Pacifique et suit de près la situation en matière phytosanitaire dans ses 25 États membres comme au niveau régional. Elle a pour principaux objectifs de coordonner et de promouvoir le développement de systèmes régionaux de protection des végétaux, d'aider les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des programmes efficaces de protection des végétaux, d'établir des normes régionales pour les mesures phytosanitaires (NRMP), de faciliter les contributions à l'élaboration des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) et de favoriser la mise en commun d'informations. Elle joue aussi un rôle de premier plan pour ce qui est de faciliter la mise en œuvre de la lutte intégrée contre les organismes nuisibles et de la gestion des pesticides aux niveaux régional et national. Une attention particulière est accordée au renforcement des capacités des États membres. Le présent rapport propose un tour d'horizon des activités menées par la Commission au cours de l'exercice biennal écoulé (2022-2023) et fait le point sur divers projets de protection des végétaux dans la région.

Rapport biennal succinct sur les activités de la Commission (2022-2023)

2. Les restrictions concernant les voyages imposées en raison de la pandémie de covid-19 ont été progressivement assouplies et les activités de la Commission organisées en présentiel ont repris au cours de l'exercice biennal 2022-2023. Ces activités ont notamment été la 32^e session de la Commission, les ateliers régionaux 2022 et 2023 de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et de la Commission, les réunions tenues avant les sessions de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) et trois ateliers de formation consacrés à la surveillance, à la lutte intégrée contre les organismes nuisibles et aux pesticides. Un atelier régional sur les normes relatives aux marchandises a aussi été proposé à distance. Outre l'organisation de réunions et d'ateliers, la Commission a mis au point un plan stratégique pour la période de six ans allant de 2022 à 2028 et des orientations relatives à la mise en œuvre, au niveau régional, des méthodes phytosanitaires applicables à la certification des semences. Elle a aussi révisé les lignes directrices régionales concernant l'établissement de normes. De nouvelles NRMP relatives au longane frais et au riz usiné sont par ailleurs en cours d'élaboration. Un groupe consultatif a également été établi afin de soutenir le bon déroulement des activités de la Commission, ainsi que l'administration, le suivi et l'examen du programme de travail de celle-ci.

32^e session de la Commission

3. La 32^e session de la Commission¹ a été organisée du 7 au 11 novembre 2022 à Bangkok (Thaïlande). Y ont participé 18 États membres, 1 observateur et 3 organisations internationales, à savoir la Banque asiatique de développement, l'Agence allemande de coopération internationale et la Banque mondiale. Les participants ont adopté le Plan stratégique 2022-2028 de la Commission et la version révisée des lignes directrices régionales concernant l'établissement de normes. Ils ont aussi approuvé le programme de travail biennal, les orientations relatives à la mise en œuvre, au niveau régional, des méthodes phytosanitaires applicables à la certification des semences et la création du groupe consultatif de la Commission. Ils ont également examiné les modifications apportées à l'Accord sur la protection des végétaux pour la région de l'Asie et du Pacifique en 1983 et en 1999, suite à l'acceptation de ces modifications par les membres.

Plan stratégique 2022-2028 de la Commission

4. La Commission a mis au point son plan stratégique 2022-2028 au moyen d'une enquête menée auprès des membres, d'un atelier régional (organisé en 2021) et d'une consultation. La Nouvelle-Zélande a joué un rôle de chef de file dans l'élaboration de ce plan, qui contient une prise de position portant sur l'environnement actuel de la Commission, ainsi qu'un énoncé de sa mission. Il convient de noter les cinq objectifs stratégiques suivants: 1) mettre au point un système d'exploitation

¹ Rapport de la session: <http://www.fao.org/3/cc7308en/cc7308en.pdf> (en anglais).

efficace de la Commission; 2) renforcer les capacités; 3) élaborer des mesures de protection des végétaux et promouvoir la gestion de la santé des végétaux, ainsi que le Code de conduite international sur la gestion des pesticides; 4) améliorer la gestion de l'information; et 5) coordonner les contributions aux systèmes internationaux. Ces objectifs stratégiques sont formulés de manière à concrétiser les objectifs généraux et la mission de la Commission.

Ateliers régionaux 2022 et 2023 de la CIPV et de la Commission

5. Les ateliers régionaux annuels de la CIPV et de la Commission ont été organisés du 29 août au 2 septembre 2022, à Incheon (République de Corée), et du 4 au 8 septembre 2023, à Busan (République de Corée). Ils comportaient trois volets principaux: des concertations sur les projets de NIMP et les recommandations de la CMP, des débats sur des enjeux régionaux intéressant la protection des végétaux et la communication d'informations actualisées sur les activités phytosanitaires réalisées dans le cadre de la CIPV.

Atelier régional sur les normes relatives aux marchandises

6. L'atelier consacré aux normes relatives aux marchandises a été organisé à distance les 2 et 3 juin 2022, sous la houlette de la Nouvelle-Zélande, et a permis de réunir 80 participants de l'ensemble de la région Asie et Pacifique. L'accent a été mis sur la reconnaissance de la valeur stratégique des normes relatives aux marchandises, y compris les principes de base correspondants, et les débats ont porté sur la mise en œuvre de NIMP et de NRMP expressément consacrées à des marchandises au sein de la Commission, ainsi que sur les marchandises qui devraient être l'objet des prochaines NRMP mises au point. Après la tenue de l'atelier, les membres de la Commission ont décidé d'élaborer des NRMP sur le longane frais et sur le riz usiné lors de la 32^e session.

Atelier sur la surveillance des lieux et sites de production exempts d'organismes nuisibles et des zones exemptes d'organismes nuisibles

7. Le sixième et dernier atelier sur la surveillance, consacré à la mise en œuvre de la NIMP 6 *Surveillance* et à la gestion des systèmes nationaux de surveillance, a été organisé du 22 au 26 mai 2023, à Bali (Indonésie), sous la houlette de l'Australie. Une trentaine de fonctionnaires techniques de 14 organisations nationales pour la protection des végétaux (ONPV) y ont participé et ont renforcé leurs connaissances techniques. Les résultats de cet atelier contribueront au renforcement des capacités de surveillance des ONPV, afin de planifier, définir, établir et maintenir dans les pays concernés des lieux et sites de production exempts d'organismes nuisibles et des zones exemptes d'organismes nuisibles.

Atelier sur la lutte intégrée contre les organismes nuisibles et les approches systémiques de gestion de la mouche des mangues

8. Cet atelier, organisé et conduit par l'Inde, s'est tenu du 19 au 23 juin 2023, à Mumbai. Grâce aux présentations proposées pendant l'atelier et à des visites sur le terrain, notamment d'installations, une trentaine de fonctionnaires techniques des ONPV de 12 pays ont renforcé leur expertise technique et ont élaboré des procédures opérationnelles de lutte intégrée contre les organismes nuisibles avant la récolte, ainsi que des traitements après la récolte, afin de lutter contre la mouche des mangues. L'atelier devrait contribuer à l'harmonisation des options de gestion des risques liés à la lutte contre les mouches des fruits dans la région.

Atelier sur l'application de pesticides au moyen d'engins aériens télépilotés

9. La Chine a organisé et piloté l'atelier consacré aux pesticides du 24 au 27 août 2023, à Nanjing. Une vingtaine de fonctionnaires techniques des autorités nationales de 10 pays chargées de la gestion des pesticides ont acquis des connaissances relatives aux règlements, aux directives et aux processus d'élaboration intéressant l'application de pesticides au moyen d'engins aériens télépilotés, ainsi qu'en matière d'évaluation et de gestion efficaces des risques. L'atelier devrait contribuer à la promotion du renforcement des capacités régionales dans le domaine de la gestion réglementaire des pesticides.

Atelier sur le cycle de vie des pesticides

10. Du 4 au 8 septembre 2023, au siège de la FAO, un atelier de formation a été organisé à l'intention des acteurs de la gestion des pesticides au sein de différents ministères du Bangladesh (notamment des services chargés de la protection de l'environnement, de l'agriculture, de la pêche et de la santé publique). La formation portait sur tous les aspects de la gestion des pesticides au cours de leur cycle de vie, de l'homologation jusqu'à la gestion des déchets, en passant par la production et l'utilisation. Elle a aussi permis de recenser les principaux enjeux intéressant un plan par étapes de la gestion du cycle de vie des pesticides au Bangladesh.

Atelier sur l'homologation des pesticides en Asie

11. La FAO, en coopération avec le Centre for Pesticide Suicide Prevention, a conduit une formation régionale sur la boîte à outils de la FAO pour l'homologation des pesticides du 10 au 14 juillet 2023, à Kuala Lumpur (Malaisie), formation cofinancée par l'Agence suédoise des produits chimiques. Y ont participé 22 personnes venant du Cambodge, d'Indonésie, de Malaisie, du Pakistan, des Philippines, de la République démocratique populaire lao et de Sri Lanka. La formation portait notamment sur les modules normalisés relatifs à l'homologation des pesticides, ainsi que sur le traitement des pesticides très dangereux et les autres options possibles.

Atelier sur l'évaluation des risques liés aux résidus de pesticides et sur l'établissement de limites maximales de résidus en Asie

12. La plupart des pays asiatiques ne disposent pas des capacités nécessaires pour obtenir des données à partir d'essais contrôlés sur les résidus, mener une évaluation des risques liés aux résidus de pesticides, établir des limites maximales de résidus (LMR) et, ainsi, garantir la sécurité sanitaire des aliments et faciliter les échanges commerciaux. Afin de renforcer les capacités des pays asiatiques, un atelier de formation de la FAO sur les risques liés aux résidus de pesticides et l'établissement de LMR en Asie a été organisé du 20 au 24 novembre 2023, à Bangkok (Thaïlande). Au total, 22 personnes venant de 10 pays de la région ont été invitées à y participer. Les thèmes traités lors de la formation portaient notamment sur les modalités d'évaluation des données relatives aux résidus de pesticides, sur la méthode d'évaluation des risques liés aux résidus de pesticides et sur l'approche retenue en vue de fixer les LMR.

Atelier régional de formation sur la boîte à outils de la FAO pour l'homologation des pesticides dans le Pacifique

13. Cet atelier a été organisé du 6 au 10 novembre 2023, à Suva (Fidji), à l'intention des 10 pays suivants: États fédérés de Micronésie, Fidji, Îles Cook, Îles Salomon, Kiribati, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu. Au cours des cinq jours de l'atelier, outre les modules consacrés à la boîte à outils, une présentation thématique spéciale portait sur les pesticides très dangereux. Les agents chargés de la réglementation nationale ont appris à trouver les données requises, choisir les méthodes d'évaluation, évaluer les aspects techniques du dossier d'homologation, choisir une stratégie et des procédures d'homologation des pesticides qui soient adaptées, examiner les risques pour la santé humaine et les risques environnementaux, trouver des mesures d'atténuation des risques et prendre des décisions éclairées sur l'homologation des pesticides. L'atelier contribuera à la

mise en place de dispositions institutionnelles et au bon fonctionnement du système régional d'homologation des pesticides dans le Pacifique. Ce système est conçu comme un mécanisme de soutien régional qui regroupe les ressources et l'expertise technique des pays membres du Pacifique afin de faciliter la prise de décisions, à l'échelle nationale, sur la base d'évaluations scientifiques solides. Il vise aussi à faciliter la collaboration régionale et l'harmonisation des systèmes nationaux afin que les capacités techniques soient renforcées au moyen du partage des méthodes d'évaluation des risques et des systèmes de gestion des données.

14. Parmi les activités prévues en 2024, on peut citer l'organisation de la 33^e session de la Commission, de l'atelier régional de la CIPV et de la Commission, d'une formation pratique au diagnostic moléculaire de la flétrissure sud-américaine des feuilles, d'un atelier de protection intégrée sur les maladies de la banane et d'un atelier consacré à l'analyse des résidus de pesticides au service de la sécurité sanitaire des aliments. L'organisation de la 33^e session de la Commission est prévue du 23 au 27 septembre 2024, à Suzhou (Chine).

Acceptation des modifications apportées à l'Accord de protection des végétaux de la région Asie et Pacifique

15. À l'heure actuelle, l'Accord compte 25 États contractants. Trois séries de modifications apportées à l'Accord sont ouvertes à l'acceptation des États contractants. La première date de 1983, les deux autres de 1999. Les modifications de 1983, qui comprennent l'introduction de contributions obligatoires, sont entrées en vigueur lorsqu'elles ont été acceptées par 18 membres. Les deux séries de modifications datant de 1999 ne sont pas encore entrées en vigueur car elles doivent être acceptées par les deux-tiers des États contractants. Elles portent, d'une part, sur l'alignement avec le texte révisé de la CIPV et l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et, d'autre part, sur l'élimination, dans le texte de l'Accord, de l'article relatif aux mesures visant à empêcher l'introduction dans la région de la flétrissure sud-américaine des feuilles de l'hévéa. Ces mesures sont maintenant énoncées dans la NRMP 7 relative aux directives pour la protection contre la flétrissure sud-américaine des feuilles de l'hévéa, à des fins de préservation et de protection de la région face à ce problème. Les trois séries de modifications demeurent ouvertes à l'acceptation des États contractants qui ne les ont pas encore acceptées.

Solution ePhyto de la CIPV

16. La solution ePhyto de la CIPV est un outil qui permet de transférer les informations de la version papier d'un certificat phytosanitaire à une version numérique. Grâce à ces échanges électroniques entre pays, les transactions commerciales sont plus sûres, plus rapides et moins onéreuses qu'au moyen de certificats papier. Le nombre des certificats ePhyto a fortement augmenté entre 2018 et 2022 et, à cet égard, la pandémie de covid-19 a pu jouer un rôle moteur. Une étude non publiée indique que l'introduction d'ePhyto permettrait de réduire considérablement l'ensemble des frais engendrés par le rejet de certificats. Le groupe de réflexion de la CMP sur le financement durable d'ePhyto étudie les possibilités de financement à court, moyen et long termes afin d'assurer un mécanisme de financement durable. Les plans d'ePhyto comprennent des travaux de traduction dans d'autres langues, une collaboration continue avec des organismes et des organisations qui ne s'occupent pas expressément des questions phytosanitaires et des liens à d'autres systèmes étatiques et non étatiques (par exemple les systèmes douaniers à guichet unique de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [ANASE]). La Commission offre la possibilité de débattre et d'échanger régulièrement des informations sur la mise en œuvre d'ePhyto afin d'aider les États membres à participer aux initiatives visant à faciliter un commerce sans risque.

Journée internationale de la santé des végétaux

17. L'Organisation des Nations Unies a proclamé le 12 mai «Journée internationale de la santé des végétaux» afin de susciter une prise de conscience à l'échelle mondiale en montrant comment la protection de la santé des végétaux peut contribuer à éliminer la faim, à réduire la pauvreté, à protéger la biodiversité et l'environnement et à stimuler le développement économique. Cette Journée

internationale constitue l'un des principaux aboutissements de l'Année internationale de la santé des végétaux, célébrée en 2020. Après la toute première Conférence internationale sur la santé des végétaux, tenue à Londres en 2022, une manifestation technique de haut niveau a été organisée le 12 mai 2023 dans le cadre des célébrations de la Journée internationale, afin de communiquer et d'attirer l'attention sur l'importance de la santé des végétaux pour la planète. La Commission continue à encourager les pays de la région à prendre des mesures qui permettent d'entretenir la dynamique et de valoriser la Journée internationale.

18. En 2024 et au-delà, les principaux domaines d'intervention viseront à:
- a. continuer à renforcer les capacités en matière de préparation, d'alerte rapide, de suivi, de surveillance et de mesures de gestion eu égard aux organismes nuisibles prioritaires recensés par les États membres, ainsi qu'en ce qui concerne la gestion des pesticides;
 - b. continuer à élaborer des NRMP et des orientations relatives à la mise en œuvre inscrites au rang des priorités régionales;
 - c. continuer à contribuer à l'élaboration de NIMP et aux débats internationaux;
 - d. mettre au point des méthodes de lutte intégrée contre les organismes nuisibles et des protocoles d'application de pesticides visant des ravageurs particuliers;
 - e. continuer à renforcer les capacités relatives à la gestion du cycle de vie des pesticides;
 - f. mettre en place une gestion efficace des activités de communication en faveur de la collecte, de la mise en commun et de l'échange d'information, y compris de la réorganisation du site web de la Commission;
 - g. travailler en étroite collaboration avec la CIPV et la Division de la production végétale et de la protection des plantes (NSP) de la FAO à la mise en œuvre du plan stratégique 2022-2028 de la Commission;
 - h. encourager les membres à planifier et appliquer des mesures de protection des cultures fondées sur la biodiversité;
 - i. encourager les membres à entretenir la dynamique suscitée par la Journée internationale et l'Année internationale de la santé des végétaux 2020 en vue de renforcer davantage les capacités phytosanitaires et de sensibiliser à l'enjeu que représente la santé des végétaux;
 - j. encourager les membres à accepter les modifications apportées à l'Accord.